



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Richard PONCEPT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Sylvette MARECHAL, Nicole MARQUES,

Ont donné procuration : Cédric DAUDUIT à Elisabeth BRUSSAT
Jean-Louis ROUVIDANT à Laurent DOLCEMASCOLO

Absentes : Héloïse FERRIER, Cindy FOUR

Nicole MARQUES est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION

Région Auvergne Rhône Alpes : Subvention : Création d'une Boulangerie
N°2023/06/37

Objet : Finances locales : Subvention

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la fermeture des boulangeries sur la Commune, l'aménagement de bourg favorisant les circulations piétonnes, l'accès aux commerces avec des places de stationnement.

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de créer une boulangerie dans le centre bourg afin d'apporter un service qui manque ce jour aux habitants et permettre à un jeune boulanger de s'installer.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la région Auvergne Rhône Alpes dans le dispositif « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » permet le financement du projet de création de la boulangerie.

Madame le Maire donne lecture du plan de financement :

Acquisition mobilier :	150 000 € H.T
Travaux d'aménagement :	51 928 € H.T
Maîtrise d'œuvre :	5 192 € H.T
Montant total :	207 120 € H.T
Subvention Région :	62 136 € H.T
Autofinancement :	144 984 € H.T

AR Prefecture

063-216302653-20230609-20230637-DE
Reçu le 13/06/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue (2 contre : Richard PONCEPT, Sylvette MARECHAL, 1 abstention : Nicole MARQUES)

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement.
- Autorise Mme le Maire à déposer le dossier de subvention.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 9 juin 2023



AR Prefecture

063-216302653-20230609-20230637-DE
Reçu le 13/06/2023